

A, _____, mon fournisseur d'électricité,

Je soussigné, propriétaire du bâtiment à l'adresse indiquée ci-dessous, vous communique ce qui suit :

Le canton de Vaud, par son décret 730.051 - article 4, me fait obligation de **m'annoncer auprès de vous** en tant qu'utilisateur de chauffage et/ou de chauffe-eau électriques.

Vous savez pertinemment que c'est le cas puisque ces installations n'ont pu être mises en service qu'avec votre accord !

Cependant, je me dois de vous préciser que :

1. Mon chauffage électrique fixe est de type : ¹

☐ Centralisé : chaudière avec circuit de distribution d'eau

☐ Décentralisé : je n'ai donc pas de circuit d'eau caloporteuse

2. Mon chauffe-eau pour l'eau chaude sanitaire (ECS) est de type : ¹

☐ Centralisé : il fournit de l'ECS à tout le bâtiment

☐ Décentralisé : il ne fournit l'ECS que dans mon appartement.

De plus, je vous prie de noter que, si ce n'est pas le cas à ce jour, je souhaite bénéficier du tarif DOUBLE Interruptible dès que possible, merci d'avance !

Le but de ce décret, dont la directive d'application est contestée en justice, et de ce fait bloquée, définit 3 catégories de consommation. Si vous deviez juger que ma consommation est excessive, dépassant les seuils indiqués de 79 ou 131 kWh/m² SRE, je vous prie, **avant de le signaler à l'Administration**, de me le notifier afin que je puisse vous fournir des éléments complets d'appréciation.

Le décret en question ne suffit pas à me faire considérer comme un délinquant qui doit être signalé aux autorités.

Avec mes meilleures salutations.

Nom : _____

Adresse : _____

Date : _____ Signature : _____

¹ Cocher la case correspondante et biffer ce qui ne convient pas